

## CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES 2024 sur masse salariale 2023 Tableau des taux

Les entreprises qui ne sont pas concernées, en raison de la branche professionnelle ou de la tranche d'effectif, n'ont pas de déclaration à effectuer.

IDCC	Convention collective	Contribution conventionnelle (% MS 2023) soumise à TVA 20%		Contribution au dialogue social non soumis à TVA
		Moins de 11 salariés	11 salariés et plus	
1411	Fabrication de l'ameublement		0,5%*	
2089	Industrie des panneaux à base de bois			
567	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent		0,6%*	- 11 salariés : 500 € 11/- de 50 salariés : 875 € 50/- de 100 salariés : 1 250 € 100 salariés et + : 1 875 €
1044	Horlogerie			
1607	Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes	0,05%**	- de 300 : 0,10% 300 et + : 0,20%	
292	Plasturgie		0,15%*	0,05% min 150 € / établissement max 8 000 € / établissement max 15 000 € / société
637	Industries et du commerce de la récupération			0,05%

\* en cas de franchissement de seuil de 11 en 2019 ou ultérieurement, cette contribution n'est pas due

\*\* en cas de franchissement de seuil de 11 en 2019 ou ultérieurement, ce taux est à appliquer

